

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 766 modifiant l'arrêté n° 961 du 21 juin 1949 relatif à la Commission d'arbitrage.

n° 766

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
15 juillet 1949

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1949

Date du numéro
31 juillet 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 22 mai 1926 organisant le travail de la Côte française des Somalis, rendu applicable par arrêté n° 160 du 6 février 1927 : Vu l'arrêté n° G91 du 235 juin 1949 nommant NI. Ahmed Ali Badon membre titulaire du conseil d'arbitrage

Vu l'arrêté n° 724 du 2 juillet 1949 nommant les assesseurs au conseil d'arbitrage

Vu la lettre en date du 6 juillet 1949 au commandant de cercle de Djibouti,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— L'arrêté n° 691 du 21 juin 1919 susvisé est modifié comme suit : Au lieu de : « Article 1° : Ahmed Ali badon », Lire : & Osman Ali Badon », Le reste sans changement, Art. 2 — L'arrêté n° 724 du 2 juillet 1949 susvisé est modifié comme suit : Au lieu de : &«

Article 1

Sont nommes asseures au conseil d'arbitrage de la Côte française des Somalis : a) Comme titulaires : MM, Maniette et Ahmed Ali Badon », Lire : & MM. Maniette et Osman Ali badon Le reste sans changement Art. 3 — Le présent arreté Sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera

le gouverneursirex